Certifié conforme à l'original
Aubervilliers le 28/08/2025

SAS AB 2016

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 200 EUROS

Siège social : 1 allée Henri Matisse
93300 AUBERVILLIERS

SIREN : 830 711 412
RCS BOBIGNY

CODE ACTIVITE : 4931Z

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE -SEANCE DU 28 AOÛT 2025-

Le vingt-huit août 2025, à dix-huit heures, les associés de la société par action simplifiée AB 2016, au capital de 200 € divisé en 20 actions, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Sont présents :

- Mme BEN AHMED Hosnia action numérotée un (1)
- M. BEHICHE Assad actions numérotées de deux à vingt (2 à 20)
- M. LAPIS Danny nouveau Directeur Général.

Soit deux associés représentant la totalité des 20 actions composant le capital social et le nouveau Directeur Général.

L'assemblée est présidée par Mme BEN AHMED Hosnia, en sa qualité de Président.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination du nouveau Président ;
- Cession d'action
- Mise à jour des statuts ;

Le président déclare la discussion ouverte.

BH BA

LD

PREMIERE RESOLUTION

Les associés donnent leur agrément à la démission du Président Mme BEN AHMED Hosnia pour des raisons personnelles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent leur agrément à la nomination du Président M LAPIS Danny.

Cette résolution modifie l'article 30 des statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

TROISIEME RESOLUTION

La soussignée Mme BEN AHMED Hosnia, associée de la SAS AB 2016 a décidé de céder à M. LAPIS Danny une action (soit 5%) du capital social de la SAS AB 2016. A cet effet, elle ne détient plus aucune action dans la SA AB2016
Cette résolution modifie l'article 6 et 7 des statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

QUATRIEME RESOLUTION

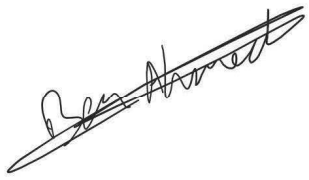
Les associés donnent leur agrément à la mise à jour des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée a été signé, après rédaction par le président et les associés.

Mme BEN AHMED Hosnia



M. BEHICHE Assad



M. LAPIS Danny



LD